



## Lettre d'information n°9 - octobre 2015

### Quelques actions pour réduire les conséquences des fortes pluies

#### BREVES

##### Equipe environnement et Insertion professionnelle : un nouvel agent au sein de l'équipe environnement

Pour compléter l'équipe en plus de Bruno Grange et Renaud Gerbe, Sébastien Hochet de Chazelles-sur-Lyon a intégré début septembre, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion, l'équipe du SIMA. Pendant ce contrat, le Syndicat aidé par le Comité de Liaison des Entreprises d'Insertion de la Loire, le « CLEIL » et principalement Angélique EL MAZOUZY va accompagner ces trois personnes afin que cette période « tremplin » soit bénéfique pour eux..

##### Le SPANC a souhaité connaître le ressenti des usagers, ayant réhabilité leur installation d'Assainissement Non Collectif en opération groupée subventionnée, afin d'améliorer le service.

Avec plus de 350 ANC réhabilités depuis 2010, un stagiaire a pu récolter un tiers des questionnaires sur les 300 personnes interrogées. Les réponses étaient anonymes et abordaient tous les sujets liés à cette opération.

Une synthèse a été réalisée, et, est en ligne sur le site du SIMA Coise depuis cet été ainsi que les résultats bruts :

(<http://sima-coise.fr/Synthese-questionnaire>).

Le SPANC remercie la centaine d'usagers qui a pris le temps de répondre à ce questionnaire et fera tout pour améliorer le service.

En fin d'année 2015, une lettre d'information sera transmise à tous les usagers du SPANC

**Rétention et stockage de l'eau de pluie :** Aujourd'hui, la gestion des eaux pluviales devient une vraie préoccupation. De nombreuses communes ont demandé, dans le cadre des nouvelles constructions, de réaliser des ouvrages de rétention des eaux pluviales. Pour les particuliers, ces ouvrages constitués de cuves d'une capacité de 5 à 10m<sup>3</sup> suivant les projets, doivent rester vides pour assurer pleinement leur fonction. Elles ne peuvent pas à la fois permettre de stocker de l'eau et faire de la rétention. Si les particuliers veulent retenir l'eau de pluie pour l'arrosage par exemple, ils doivent avoir en amont de la cuve de rétention ou en parallèle une autre cuve qui permette le stockage. Pour cette dernière, la capacité n'est pas limitée.

**Important :** s'assurer que la canalisation qui règle le débit de fuite n'est pas obstruée et que la cuve se vide entièrement après la fin de l'épisode pluvieux.



Une cuve en béton de grosse capacité pour faire office de rétention sur un gros projet d'aménagement

### Pour répondre à la nouvelle réglementation :

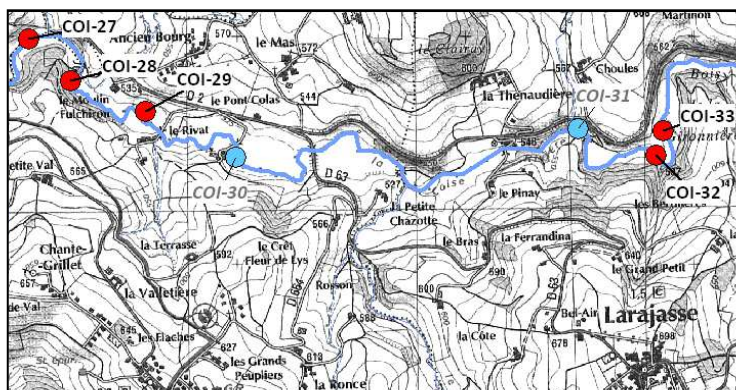
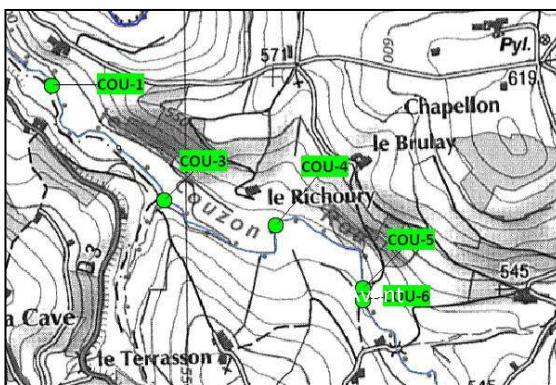
Pour atteindre la libre circulation du poisson et favoriser le transit sédimentaire, un vaste projet de démantèlement des seuils (appelés aussi levées ou tournées) est engagé sur le bassin de la Coise et principalement sur la Coise médiane et le Couzon. Ces secteurs prioritaires ont été définis dans le cadre du nouveau plan de gestion établi en 2013 en accord avec les différents partenaires.

Grâce à une bonne collaboration des propriétaires des ouvrages concernés et des exploitants riverains, la 1<sup>ère</sup> phase de travaux, consistant au démantèlement des seuils, a pu commencer le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ces travaux, portés par le SIMA Coise pour le compte de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais (qui supportent le coût résiduel), bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Rhône Alpes et de la Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Rhône (FD APPMA).



Démantèlement des seuils

Un suivi post travaux réalisé par Sandie Chossonery, technicienne du SIMA Coise, permettra de mettre en œuvre une 2<sup>de</sup> phase d'interventions si cela s'avère nécessaire: confortement de berges en techniques végétales, abattages d'arbres devenus instables, plantations....

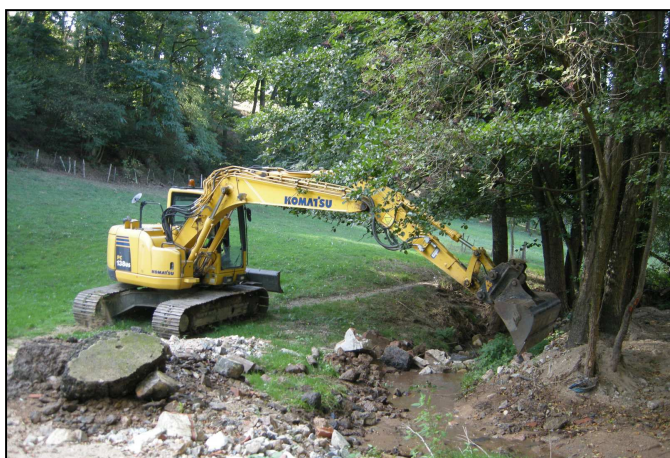


Localisation des seuils démantelés sur le Couzon et la Coise

### Interventions suite aux orages des 6 et 7 juin 2015 :

Les violents orages du 6 et 7 juin 2015 ont entraîné de nombreux dégâts dans la partie aval du bassin versant de la Coise mais principalement sur des petits cours d'eau (Le Vêrut, Le Pélussin, Le Bélétrier, L'Arbiche...). Dès le mardi 9 juin, l'équipe environnement du SIMA Coise était au travail pour désobstruer le lit des cours d'eau en retirant les embâcles qui s'étaient formés (issus principalement de bois de coupe laissé en bordure de cours d'eau !).

Après accord de la Direction Départementale des Territoires de la Loire, une seconde phase d'interventions a eu lieu en septembre : retrait des sédiments accumulés lors des orages (pour retrouver le tracé et l'écoulement initial) et ponctuellement, reprofilage de berges en pente douce afin de permettre dès cet automne, la plantation d'arbres et arbustes. Les propriétaires et/ou exploitants ont activement participé à cette dernière opération puisqu'ils ont entièrement pris en charge le transport et l'évacuation des matériaux extraits.



#### RAPPEL :

L'entretien des berges et du lit des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains.

Même si parfois le SIMA peut se substituer aux riverains, dans le cadre de l'intérêt général, pour assurer la restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Coise, il n'en reste pas moins que le propriétaire a la responsabilité de garantir au droit de sa propriété le libre écoulement du cours d'eau.

**Entretien des berges et du lit des cours d'eau :** Les orages des 6 et 7 juin nous rappellent qu'il est nécessaire de maintenir un bon écoulement naturel de tous les cours d'eau, quelle que soit leur taille. Lors d'évènements pluvieux importants ou exceptionnels, le non entretien du lit et des berges d'un ruisseau, la mise sous tuyaux des cours d'eau, les enrochements des berges qui augmentent la vitesse de l'eau sont autant d'éléments qui aggravent la situation en termes d'inondation, de submersion de routes ou d'érosion de berges.

## Retour sur la démonstration du séparateur de phase de la CUMA du Beaufortain :

Le SIMA Coise, la Chambre d'Agriculture de la Loire, le comité de développement des Monts du Lyonnais et la fédération des CUMA de la Loire ont organisé conjointement une démonstration de séparateur de phase mobile le 2 avril dernier à Saint-Héand au GAEC de l'Horizon. Cet équipement venu de la CUMA du Beaufortain est utilisé pour séparer les phases liquides et solides du lisier. De nombreux exploitants et professionnels du secteur agricole avaient fait le déplacement, pour voir fonctionner cette machine. En présence du représentant de la société distribuant ce type de matériel, Nicolas BOCHET, président de la CUMA du Beaufortain a présenté le projet mis en œuvre en inter-Cuma sur la Savoie et a pu donner de nombreux éléments techniques sur le fonctionnement de ce type de matériel.



Le principe consiste à pomper le lisier, à dissocier la partie solide et à rejeter le jus restant dans la fosse. La partie solide ainsi récupérée est autocompostable (compter entre 15 jours à 3 semaines pour avoir un produit satisfaisant).

Ce produit proche du compost n'a plus d'odeurs, ce qui est un avantage pour l'épandage à proximité des habitations. La phase solide a des teneurs en éléments fertilisants intéressants pour la fumure des prairies (action lente, moins agressive que le lisier) et les retours du Beaufortain sont positifs quant aux effets sur la diversité floristique. La matière solide retirée des fosses permet de regagner un peu de volume et ainsi d'être plus à l'aise au niveau du stockage et de la réglementation.



La phase liquide est plus fluide : elle est plus facile à épandre qu'un lisier et le risque de formation de croûte sur l'herbe est réduit. Les résultats des analyses des produits issus de la séparation sont disponibles sur le site du SIMA Coise. Une réflexion est en cours sur l'intérêt de tester sur 1 ou 2 campagnes ce type de matériel sur les exploitations des Monts du Lyonnais.

Pour plus d'informations contactez : Bertrand Escot – 06.64.67.50.12

## Sortie du Livret « Agriculture et Techniques »



Dans le cadre des actions de communication du contrat de rivière et du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de la Coise, le SIMA Coise et le Syndicat de rivière du Lignon (SYMILAV) ont mutualisé et associé leurs compétences pour réaliser des outils techniques à destination des exploitants agricoles.

Ce livret s'inscrit dans la continuité du travail de mutualisation engagé à travers la lettre électronique [Alternatives Agr'eau](#) et la parution du [guide adventices](#) en septembre 2014.

Après une 1<sup>ère</sup> édition de ce livret élaborée en 2013 dans le cadre d'un partenariat entre le SYMILAV et la Chambre d'Agriculture de la Loire, de nouvelles contributions ont été apportées pour traiter de nouvelles thématiques et approfondir certains domaines.

Composée de 24 pages, l'édition 2015 du livret « Agriculture et techniques » traite de divers sujets, mais est principalement axée sur le désherbage mécanique et la fertilité du sol.

Elle s'appuie sur une recherche documentaire approfondie, sur des témoignages d'exploitants et sur le retour d'expériences à l'occasion de journées techniques.

Il est disponible sous format papier sur simple demande ou téléchargeable sur le [site du SIMA coise](#).

## 1<sup>ère</sup> campagne de contractualisation pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Plus de détails sur ces mesures sur notre site [www.sima-coise.fr](http://www.sima-coise.fr)

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** de la Coise, porté par le SIMA a été retenu en mars dernier par la Région Rhône- Alpes. Pour cette 1<sup>ère</sup> année du projet, ce sont les **48 exploitants en fin de contrat MAE T du précédent programme qui ont été ciblés avec la possibilité de contractualiser ces nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, dès le printemps 2015.**

Cette campagne de contractualisation s'est déroulée en 3 phases pour ces exploitants :

- Le 17 mars à Pomeys, **1<sup>ère</sup> réunion d'information** qui a réuni une trentaine de personnes afin de présenter les enjeux du projet et les nouvelles mesures.
- D'avril à mai, un **diagnostic d'exploitation a été réalisé** par le bureau d'études SCE auprès des exploitations volontaires (**diagnostics co-financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Europe**). Ce diagnostic, comme pour le précédent programme MAE T, repose sur la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles) qui propose une approche globale de la durabilité des systèmes d'exploitation agricoles et qui intègre une échelle agro-écologique, socio-territoriale et économique. Un focus sur les nouvelles « mesures systèmes » était également réalisé pour permettre de positionner chaque exploitation par rapport aux différents critères des mesures.  
➔ Chaque exploitant a alors disposé d'une synthèse de cette visite pour décider de son engagement.
- Enfin, les 1<sup>ers</sup> et 8 juin, en partenariat avec les DDT de la Loire et du Rhône, des **permanences spécifiques** ont été organisées **pour assurer l'engagement administratif** et répondre aux dernières interrogations sur les cahiers des charges et plus largement sur les évolutions de la PAC.

Cet automne des **visites individuelles de restitution** seront organisées chez les agriculteurs diagnostiqués pour discuter de manière plus approfondie des propositions faites suite à la visite du printemps. Les résultats des 1<sup>ères</sup> contractualisations sont positifs avec 85% d'engagements et pour moitié en mesures « système » :

	MAEC	Nombre d'exploitations	Hectares
Mesures « Systèmes »	Mesure <b>Maintien</b> des systèmes en Polyculture Elevage autonome et économe en intrants	8	442
	Mesure <b>Evolution</b> vers des systèmes Polyculture Elevage autonome et économe en intrants	9	408
Mesures « Localisées »	Mesure de Réduction de l'utilisation des herbicides de -40 %	18	529
	Mesure d'Absence de traitements herbicides	6	105
	<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>1 484</b>

Ces mesures sont financées pour moitié par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et pour moitié par les fonds européens FEADER pour un montant de 650 000 € sur 5 ans.

Ces résultats ont été présentés aux partenaires techniques et financiers en comité de pilotage le 22 juin dernier, conjointement avec le SIMOLY, également porteur d'un PAEC, dans une logique de projets à l'échelle des Monts du Lyonnais.

### Campagne de contractualisation 2016 :

En 2016 l'ensemble des mesures sera ouvert à toutes les exploitations du bassin versant de la Coise.

Les mêmes temps techniques et administratifs seront proposés aux agriculteurs cet hiver pour contractualiser en mai 2016.

## Loi de transition énergétique pour une croissance verte : évolution de la réglementation pour l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités et pour les jardiniers amateurs

Avec l'adoption de la loi de transition énergétique pour une croissance verte en juillet dernier, la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires en collectivités et pour les particuliers évoluent. **Les dates d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires vont être anticipées.**

### Ce qu'il faut retenir :

- **Pour les collectivités :** Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités sur les espaces verts, forêts, sentiers, voiries à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**

**Pour les jardiniers amateurs :** Interdiction de **vente et d'utilisation** des produits phytosanitaires aux non professionnels à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**- Interdiction de **vente libre-service** aux non professionnels à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**

En savoir plus sur la loi de transition énergétique : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Projet-de-loi-.html>



Notre site : [www.sima-coise.fr](http://www.sima-coise.fr)

Réalisé avec l'aide financière de :



**SIMA Coise**  
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents  
Pôle des services - 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER

Téléphone : 04 77 52 54 57 -  
Télécopie : 04 28 04 03 46 -  
Email : [contact@sima-coise.fr](mailto:contact@sima-coise.fr)